

AUX CORRESPONDANTS.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir publier aujourd'hui l'excellent article qui nous a été adressé par une aimable correspondante, *Sur la conduite qu'une femme doit tenir envers son mari*. Nous l'insérerons dans notre prochain numéro. Le sujet est intéressant et la manière, dont il est traité, dénote beaucoup de tact et une profonde connaissance du cœur humain.

Les articles suivants, lus à la Société des Amis paraîtront prochainement et dans l'ordre de leurs dates respectives.

- 1.— Article sur l'économie politique.
- 2.— Article sur la civilisation moderne.
- 3.— *Le dévouement d'une femme*, etc. etc.

Alfred est un joli morceau que nous publierons avec beaucoup de plaisir, en son lieu, dans un prochain numéro.

L'essai lu à l'Institut Canadien, le 2 avril courant, sur les débouchés, etc. est sous considération.

Une chasse en vacance paraîtra dans un prochain numéro.

A NOS ABONNÉS.

Les Abonnés à la *Revue Canadienne* doivent payer le premier Semestre soit a nos Agents, ou nous l'adresser a nous-meme directement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du journal. Les dépenses, que nous faisons pour notre publication, nous justifie, ce nous semble, si nous sommes severes et exigeants sur ce point. Il faut être ponctuel.

Les nouveaux abonnés à la *Revue Canadienne* peuvent se procurer tous les numéros publiés jusqu'à ce jour, en s'adressant à nos bureaux en cette ville ou à nos Agents.

VARIÉTÉS.

OU L'ON VERRA QUE LA SCIENCE A LE BRAS LONG.

Il vient de se passer un fait attendrissant. Je vous donnerais bien en mille à deviner on quel lieu; mais vous ne devineriez pas, et j'en serais pour mes mille, ce qui serait aussi humiliant pour vous que fastidieux pour moi.

J'aime mieux vous dire tout d'abord que la chose s'est passée à l'Académie des Sciences, Où diable l'attendrissement va-t-il se nicher!

Comme vous ne voudriez pas me croire, je vais vous citer mes autorités en même temps que le fait attendrissant.

Nous laissons parler la *Réforme* qui narre l'aventure aussi agréablement pour le moins que nous pourrions le faire:

"M. Magendie a fait un rapport à l'Académie sur un bras artificiel, inventé par M. Van Petersen. L'inventeur a dit au man-

chot: "Pour peu qu'il vous reste un tiers de l'humérus, je vous adapterai un bras en bois qui ne pèsera pas 500 grammes; et avec ce bras et cette main qui la termine, vous saisissez tel objet que vous voudrez, si menu et délié qu'il soit; une feuille de papier, une épingle, par exemple." Une commission avait été nommée pour juger l'invention; l'invention, hâtons nous de le dire, a été jugée digne de l'approbation de la science.

Un invalide fut choisi pour servir aux expériences. Privé depuis longtemps de ses deux bras, M. Petersen lui en donna deux postiches, à l'aide desquels, dit le rapporteur, il a pu prendre un verre de vin et le porter à ses lèvres. Se retrouver au complet quand il n'était depuis longtemps qu'une fraction d'homme, quel bonheur pour lui! Rantzau n'eût rien perdu de sa gloire s'il eût pu reconquérir ces fragmens de lui-même qu'il avait semés sur tous les champs de bataille... Quelle joie ce dut être pour le glorieux débris sur lequel la science s'essayait! Oui, quelle joie! mais quel chagrin aussi! quelle douleur morale, si non physique quand, l'expérience terminée, on lui a enlevé ses deux bras postiches, et qu'il a passé de nouveau de l'état valide à l'état d'invalide. "Cela lui a fait autant de mal, disait-il, que lorsqu'il avait été amputé."

Le rapport terminé, le public des séances voyait M. Arago, le secrétaire perpétuel, qui semblait écouter encore. Il attendait une autre conclusion que celle de la science, une demande...rien ne venait.

"Eh quoi! a-t-il dit, la commission ne propose rien? Mais on ne peut pas laisser ce brave militaire sans les deux bras qu'on lui a redonnés un instant... Voyons, combien coûtent ces bras?"

—500 fr. pièce.

—L'Académie ne peut pas acheter des bras pour tous les manchots des Invalides; mais elle peut bien grever son budget du prix des deux bras qui ont servi à l'expérience et qui sont devenus, pour le mutilé, aussi précieux que deux bras naturels."

Cette proposition, partie du cœur, n'a pas trouvé, on le pense bien, un seul opposant; elle a même été reçue par le public à qui toute manifestation est interdite, par un murmure d'approbation. C'est un bel exemple que l'Académie a donné; c'est une digne initiative que d'inaugurer une telle invention en la faisant servir au bien-être d'un défenseur du pays."

La *Réforme* aurait dû ajouter que le premier usage que l'invalide a fait de ses bras postiches a été de féliciter l'Académie avec un geste tout à fait convenable; puis, voyant l'appareteur ouvrir sa tabatière, il y a puisé une prise qu'il a portée à son nez avec autant d'aisance que s'il se fût servi de ses doigts naturels.

Il a éternué, et l'appareteur lui ayant dit: "Dieu vous bénisse!" l'invalide l'a serré dans ses bras de cinq cents francs.

Quoi qu'il en soit, cette bonne inspiration fait honneur à M. Arago. L'Académie y a trouvé sa récompense dans l'émotion inusitée qu'a fait naître une de ses séances. Beaucoup de spectateurs pleuraient et s'essuyaient les yeux avec leurs doigts. Les solennités de la science sont ordinairement si sèches qu'en s'y rendant personne ne croit avoir besoin de mouchoir.

En sortant, un brave habitué exprimait son étonnement avec vivacité: "Les bras m'en tombent, disait-il—C'est le cas de les laisser tomber, lui a-t-on répondu: vous pourriez les remplacer moyennant mille francs."

Le Charivari.

SUISSE.—On lit dans le *Commerce de Paris* du 7 mars:

"Nous recevons à l'instant la nouvelle du vote de la diète helvétique sur la question des jésuites. Onze cantons et deux demi-cantons ont opiné pour que cette question devint fédérale, et pour que la diète prononçât l'expulsion de l'ordre, non seulement de Lucerne, mais de toute la Suisse. Neuf cantons et deux demi-cantons ont voté pour que la question restât cantonale. Deux cantons ont opiné pour qu'on engageât les cantons qui ont admis les jésuites à les renvoyer, mais ont refusé de prendre une résolution définitive quant à la question de savoir si la diète devait elle-même ordonner leur expulsion. Ces deux cantons sont St-Gall et Genève."

On voit d'après ce qui précède, que les cantons qui veulent maintenir les jésuites n'ont pas la majorité, et qu'ils ne peuvent espérer l'obtenir. Alors même que St-Gall et Genève finiraient par pencher de ce côté, on n'arriverait encore qu'à l'égalité des voix.

Il est probable au contraire que les cantons qui veulent que les jésuites soient expulsés par la diète elle-même finiront par l'emporter. L'opinion publique est si violemment agitée en ce moment en Suisse, et notamment dans les cantons de St-Gall et de Genève, qu'il est difficile de croire que les grands conseils de ces cantons, qui ont donné les instructions qui viennent d'être suivies, n'aient pas bientôt la main forcée. Or, il suffit qu'un de ces deux états se joigne à ceux qui veulent l'expulsion générale de l'ordre, pour que ces derniers aient la majorité dans la diète.

NAISSANCES.

En cette ville, le 8, la Dame de C. C. Spenard, écrivain, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 6 du courant, la dame de M. Edouard Douaire, a mis au monde un fils.

MARIAGES.

A la Pointe-aux Trembles, le 7, M. Pierre Dubreuil, fils aîné de P. Dubreuil, écrivain, a épousé Marie Chartier, tous deux du lieu.

ABONNEMENTS.

LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

On s'abonne à la *Revue Canadienne*, au bureau du journal, no. 7 rue St-Nicolas, ou aux bureaux du Rédacteur-en-chef, no. 31 rue St-Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada, de Mme. St-Julien.

Un an 20 chellins.

Six mois 10 "

Trois mois 5 "

OUTRE LES FRAIS DE POSTE.

Nous recevons pour ce journal des annonces, avis divers, etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (affranchies), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St-Nicolas.

AGENS.

A Soulard, écrivain, Québec.
L. G. Duval, écrivain, Trois Rivières.
L. V. Sicotte, écrivain, St. Hyacinthe.
J. P. Lantier, écrivain, M.P.P., Vaudreuil.
L. A. Olivier, écrivain, Berthier.
L. G. DeLorimier, écrivain, L'Assomption.
P. L. LeTourneau, écrivain, Rivière Chambly.
Frs. Caron, écrivain, Amherstburg.
H. de Rouville, écrivain, Sorel.
H. F. Marchand, écrivain, St. Jean.
Tancredi Sauvageau, écrivain, Laprairie.
F. X. Valade, écrivain, Terrebonne.
Col. A. C. Taschereau, écrivain, D'Eschambault.
R. DesRivières, écrivain, New-York.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.